



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le - 9 JAN. 2017

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle
mon

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE
SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2016, et sur la demande de la MÉTROPOLE de Lyon, le projet de travaux de création d'un bassin de décantation des eaux pluviales de la ZI de MEYZIEU liée à la gestion des eaux pluviales de la ZI de MEYZIEU-JONAGE, est soumis à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Le projet consiste dans l'amélioration des ouvrages de gestion des eaux pluviales de la ZI de MEYZIEU, par la réalisation d'un bassin de décantation, le raccordement du réseau de la ZI de MEYZIEU à l'exutoire du réseau de la ZAC des Gaulnes, la condamnation de l'exutoire actuel du réseau de la ZI de MEYZIEU.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 17 février au 20 mars 2017 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation en mairie de MEYZIEU, aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête. Le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de MEYZIEU ou par courrier adressé au commissaire-enquêteur à la mairie de MEYZIEU, siège de l'enquête, qui sera annexé au registre d'enquête.

Des informations peuvent être demandées à la MÉTROPOLE de Lyon, auprès de M. Marc BRICHARD, chef de projet eau et assainissement au n° 04 78 95 89 36 ou à l'adresse : MBRICHARD@grandlyon.com.

Mme Véronique BRILLANT, chef de projet environnement, désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tient à la disposition du public en mairie de MEYZIEU aux dates et heures suivantes :

17/02/17	10h30 à 12h30
27/02/17	14h à 16h
08/03/17	14h à 16h
20/03/17	16h à 18h

M. Jean-Louis BEUCHOT, proviseur de lycée en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr
Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental,
le chef de service,



Laurent GARIPUY